

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LAC-BROME**

Le 1<sup>er</sup> mai 2017

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 1<sup>er</sup> mai 2017, à 19h00, à la salle du Club de la Bonne humeur, 5 chemin Mill, à Lac-Brome.**

Sont présents : messieurs les conseillers Robert Laflamme, Ronald Myles, Thomas McGovern et Lee Patterson ainsi que mesdames les conseillères Louise Morin et Karine Fortin.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, monsieur Gilbert Arel, et le greffier, Me Edwin John Sullivan.

Environ vingt (20) personnes assistent à la séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1.1 Ouverture de la séance – Informations générales**

Sur constatation du quorum, le maire Richard Burcombe souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle.

2017-05-126

**1.2 Modifications à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour**

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

2017-05-127

**1.3 Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire du 3 avril 2017 et extraordinaire du 21 avril 2017**

Le maire et les élus ont reçu copies des procès-verbaux des séances ordinaire du 3 avril 2017 et extraordinaire du 21 avril 2017.

*Il est*

*Proposé par Ronald Myles*

*Appuyé par Thomas McGovern*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil approuve des procès-verbaux des séances ordinaire du 3 avril 2017 et extraordinaire du 21 avril 2017.

**ADOPTÉ**

## **2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

N/A

## **3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Sid Yousri: Demande au Conseil de faire les vérifications concernant l'état de la chaussée sur le chemin Iron-Hill. Le maire prend acte de la demande et le directeur général donne des précisions.
- Ron Glow : Réitère la même demande que celle soumise par monsieur Yousri et demande également des vérifications sur le chemin de la Pointe-Fisher. Demande la position du Conseil concernant l'adoption d'un règlement autorisant l'élevage de poules en milieu urbain. Le maire prend acte de la demande.
- Tracy Wing : Demande un suivi concernant le dossier d'inondation de son domicile. Le maire s'engage à en faire le suivi.
- Marc Dandurand : Demande si la Ville a des surplus et si elle a l'intention de baisser les taxes. Le maire répond que le Conseil n'en est pas encore à examiner cette question.
- Normand Gaudrault : Demande un suivi concernant l'échéancier de réalisation des travaux sur le chemin Mill.
- Pierre Beaudoin : Demande un suivi concernant la demande de subvention pour le projet de centre aquatique. Le maire répond qu'il n'a aucune nouvelle.
- Louise Bouchard : Demande au Conseil de voir à l'installation d'une signalisation appropriée sur une section du sentier linéaire ainsi que sur une section de la route 104 et la rue Victoria. Demande également des précisions concernant le pouvoir de la Ville d'intervenir pour le bruit. Le maire s'engage à faire un suivi concernant la signalisation et répond que la Ville effectuera des travaux sur la rue Victoria dès l'été. Il donne les précisions demandées concernant le bruit.
- James Wilkins : Demande un suivi concernant le dossier de la Sûreté du Québec. Le maire répond que l'évolution du dossier a été retardée par le décès de l'ancien directeur général de Bromont.

Allison Marks : Demande un suivi concernant l'achalandage récent du chemin du Mont-Écho par des camions et les interventions possibles par la Ville. Demande également que le plan d'action municipal « Cœur Villageois » s'étende au-delà de la rue Royea. Le maire s'engage à faire un suivi des dossiers.

#### **4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION**

##### **4.1 ADMINISTRATION**

**2017-05-128**

##### **4.1.1 Comptes à payer et liste des chèques émis**

*Il est*

*Proposé par Thomas McGovern*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil approuve les listes suivantes:

- Chèques émis : **372 786,05 \$**;
- Comptes à payer : **221 313,95 \$**.

*ADOPTÉ*

##### **4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses**

###### **4.1.2.1 Décomptes progressifs**

*N/A*

###### **4.1.2.2 Factures et dépenses diverses**

*N/A*

##### **4.1.3 Ententes, contrats et mandats**

*N/A*

##### **4.1.4 Ressources humaines**

**2017-05-129**

##### **4.1.4.1 Permanence – Coordonnateur Travaux publics**

ATTENDU la résolution 2016-11-367;

ATTENDU la recommandation du directeur général, monsieur Gilbert Arel, et du directeur des Travaux publics et Services techniques, monsieur Robert Daniel, à l'effet de confirmer l'emploi de monsieur Jonathan Simard au poste de Coordonnateur des Travaux publics;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Karine Fortin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil confirme l'emploi de monsieur Jonathan Simard au poste Coordonnateur des Travaux publics conformément à la lettre d'entente avec le Syndicat des cols bleus de la Ville, le cahier des ressources humaines ainsi que les conditions et modalités convenues avec le directeur général, monsieur Gilbert Arel, lesquelles seront classées à son dossier d'employé;

QUE le Conseil avise le Syndicat des cols bleus de la Ville de son intention de lever l'option, prévue à ladite lettre d'entente, prévoyant la mutation de monsieur Simard au poste non-syndiqué de chargé de projet.

**ADOPTÉ**

2017-05-130

#### **4.1.4.2 Équité salariale – Maintien**

ATTENDU la Loi sur l'équité salariale, l'évaluation périodique par la Ville concernant le maintien de l'équité salariale au sein de l'administration municipale;

ATTENDU la structure salariale concernant les employés cadres et les employés non syndiqués de la Ville (résolution 2015-09-293);

*Il est*

*Proposé par Karine Fortin*

*Appuyé par Robert Laflamme*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil modifie la structure salariale concernant les employés cadres et les employés non syndiqués de la Ville en établissant à 22,70 \$ le taux horaire maximal de la Classe 1 (Réceptionniste).

**ADOPTÉ**

#### **4.1.5 Divers**

##### **4.1.5.1 États comparatifs du premier semestre – Dépôt**

Les états comparatifs du premier semestre de la trésorière sont déposés, tel que requis par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

#### 4.1.5.2 Rapport financier et rapport du vérificateur – Dépôt

En conformité avec l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport financier 2016 et le rapport du vérificateur externe 2016 sont déposés. La directrice des Finances et de la Trésorerie, madame Caroline Cusson, en explique les faits saillants.

2017-05-131

#### 4.1.5.3 Service en ligne de Revenu Québec – Autorisation

ATTENDU QUE conformément aux exigences de Revenu Québec, le Conseil Municipal doit autoriser un représentant à titre de responsable du service électronique à communiquer et signer tout document pour le service en ligne *ClicSÉQUR* de Revenu Québec;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Thomas McGovern*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil Municipal autorise Madame Lucie Plante, adjointe administrative, dont les 3 derniers chiffres du NAS sont 139, à :

- consulter le dossier de Ville de Lac-Brome (ci-après « l'entreprise ») et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR - Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises;

QUE le Conseil accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

**ADOPTÉ**

2017-05-132

**4.1.5.4 Affectation du surplus libre – Service d'égout**

ATTENDU QUE le Conseil désire affecter un surplus de 126 000 \$ pour des dépenses futures de fonctionnement ou d'investissement pour le service d'égout et de traitement des eaux usées de la Ville;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil affecte un montant de 126 000 \$ pour des dépenses futures de fonctionnement ou d'investissement pour le service d'égout et de traitement des eaux usées de la Ville.

**ADOPTÉ**

2017-05-133

**4.1.5.5 Affectation du surplus libre – Revitalisation du centre-Ville**

ATTENDU le *Plan stratégique 2015-2020* de Ville de Lac-Brome et son action visée « Revitaliser le centre-ville de Knowlton »;

ATTENDU le plan d'action municipal « Cœur villageois »;

ATTENDU QUE le Conseil désire affecter un surplus de 500 000 \$ pour des dépenses futures liées à un projet de revitalisation du centre-ville;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Thomas McGovern*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil affecte un montant de 500 000 \$ pour des dépenses futures liées à un projet de revitalisation du centre-ville.

**ADOPTÉ**

**4.2 LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS**

2017-05-134

**4.2.1 Règlement d'emprunt pour travaux sur la rue Victoria (FEPTEU) – Adoption**

ATTENDU QUE le conseiller Ronald Myles a, lors de la séance ordinaire du Conseil du 3 avril 2017, donné avis de motion que serait présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil un règlement d'emprunt pour réaliser les travaux sur une partie de la rue Victoria;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu le règlement dans les délais prévus par la Loi et renoncent à sa lecture à voix haute;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

ATTENDU QUE le maire Burcombe a expliqué l'objet du Règlement, ses coûts et son mode de financement, le cas échéant;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil adopte le *Règlement 2017-06 (Règlement décrétant une dépense de 4 300 000 \$ et un emprunt de 2 264 000 \$ pour la réfection d'une partie de la rue Victoria)*.

**ADOPTÉ**

## **5. URBANISME**

### **5.1 Dépôt du rapport du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement**

Dépôt du rapport mensuel du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement.

### **5.2 Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité sur la protection de l'environnement**

Dépôt du procès-verbal des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité sur la protection de l'environnement.

### **5.3 DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – PIIA**

**2017-05-135**

#### **5.3.1 248-252, chemin de Knowlton – Lot 4 266 301, Zone UCV-5-K15**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à modifier l'accès au bâtiment situé sur le côté gauche;

ATTENDU la résolution 17-030 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant à modifier l'accès au bâtiment situé sur le côté gauche au 248-252, chemin de Knowlton – Lot 4 266 301, zone UCV-5-K15.

**ADOPTÉ**

**2017-05-136**

**5.3.2 160, chemin Foster – Lots 6 049 536 et 4 265 137, Zone UMV-2-D16**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à installer du revêtement extérieur et une toiture au-dessus de l'abri existant;

ATTENDU la résolution 17-031 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Karine Fortin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant à installer du revêtement extérieur et une toiture au-dessus de l'abri existant au 160, chemin Foster – Lots 6 049 536 et 4 265 137, zone UMV-2-D16.

**ADOPTÉ**

**2017-05-137**

**5.3.3 137, chemin Lakeside – Lot 4 266 364, Zone UCV-4-K15**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à remplacer la porte de garage existante;

ATTENDU la résolution 17-032 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant à remplacer la porte de garage existante au 137, chemin Lakeside – Lot 4 266 364, zone UCV-4-K15.

**ADOPTÉ**



2017-05-138

**5.3.4 141, chemin de West Brome – Lot 4 992 006, Zone UMV-1-P3**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à remplacer le revêtement extérieur de la résidence et du garage ainsi que quatre fenêtres du garage;

ATTENDU la résolution 17-033 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Thomas McGovern*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant à remplacer le revêtement extérieur de la résidence et du garage ainsi que quatre fenêtres du garage au 141, chemin de West Brome – Lot 4 992 006, zone UMV-1-P3.

**ADOPTÉ**

2017-05-139

**5.3.5 78, chemin Lakeside – Lot 4 266 336, Zone UCV-4-K15**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à modifier la couleur de la section arrière du bâtiment et à changer le matériel des balustres du garde-corps;

ATTENDU la résolution 17-034 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant à modifier la couleur de la section arrière du bâtiment et à changer le matériel des balustres du garde-corps au 78, chemin Lakeside – Lot 4 266 336, zone UCV-4-K15.

**ADOPTÉ**

2017-05-140

**5.3.6 65, chemin Davis – Lot 3 938 756, Zone UMV-4-C11**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à remplacer le revêtement extérieur de la résidence;

ATTENDU la résolution 17-035 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant à remplacer le revêtement extérieur de la résidence au 65, chemin Davis – Lot 3 938 756, zone UMV-4-C11.

*ADOPTÉ*

**2017-05-141**

**5.3.7 30, rue Saint-Paul – Lot 4 967 541, Zone UP-4-K15**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à agrandir la résidence existante vers l'arrière;

ATTENDU la résolution 17-036 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Karine Fortin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant à agrandir la résidence existante vers l'arrière au 30, rue Saint-Paul – Lot 4 967 541, zone UP-4-K15.

*ADOPTÉ*

**2017-05-142**

**5.3.8 392-398, chemin de Knowlton – Lot 4 266 073, Zone URB-2-L14**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant la construction d'une remise à quatre sections desservant le bâtiment « quatre logements »;

ATTENDU la résolution 17-037 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant la construction d'une remise à quatre sections desservant le bâtiment « quatre logements » au 392-398, chemin de Knowlton – Lot 4 266 073, zone URB-2-L14.

*ADOPTÉ*

**2017-05-143**

**5.3.9 80, rue Victoria – Lot 4 266 413, Zone URA-20-K15**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à remplacer le recouvrement de toiture;

ATTENDU la résolution 17-038 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Thomas McGovern*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant à remplacer le recouvrement de toiture au 80, rue Victoria – Lot 4 266 413, zone URA-20-K15.

**ADOPTÉ**

**2017-05-144**

**5.3.10 107, chemin Foster – Lot 4 267 396, Zone UMV-2-D16**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à remplacer les fenêtres et le revêtement extérieur de la résidence;

ATTENDU la résolution 17-039 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant à remplacer les fenêtres et le revêtement extérieur de la résidence au 107, chemin Foster – Lot 4 267 396, zone UMV-2-D16.

**ADOPTÉ**

**2017-05-145**

**5.3.11 35, rue Sinclair – Lot 4 266 542, Zone URA-18-K16**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à remplacer le recouvrement de toiture, remplacer des fenêtres ainsi que des portes;

ATTENDU la résolution 17-040 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant à remplacer le recouvrement de toiture, remplacer des fenêtres ainsi que des portes au 35, rue Sinclair – Lot 4 266 542, zone URA-18-K16.

**ADOPTÉ**

**2017-05-146**

**5.3.12 110, chemin Lakeside – Lot 4 266 335, Zone UCV-4-K15**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à modifier l'enseigne sur poteaux;

ATTENDU la résolution 17-041 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Karine Fortin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant à modifier l'enseigne sur poteaux au 110, chemin Lakeside – Lot 4 266 335, zone UCV-4-K15.

**ADOPTÉ**

**2017-05-147**

**5.3.13 308-310, chemin de Knowlton – Lot 4 266 256, Zone UCV-5-K15**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à modifier l'enseigne à plat;

ATTENDU la résolution 17-042 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant à modifier l'enseigne à plat au 308-310, chemin de Knowlton – Lot 4 266 256, zone UCV-5-K15.

**ADOPTÉ**

**2017-05-148            5.3.14 476-478, chemin de Knowlton – Lot 5 645 841, Zone UC-5-L14**

ATTENDU            le dépôt d'une demande visant à installer une enseigne sur poteaux;

ATTENDU            la résolution 17-043 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Thomas McGovern*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE            le Conseil accepte la demande visant à installer une enseigne sur poteaux au 476-478, chemin de Knowlton – Lot 5 645 841, zone UC-5-L14.

**ADOPTÉ**

**2017-05-149            5.3.15 11, chemin Lakeside – Lot 4 266 260, Zone UCV-5-K15**

ATTENDU            le dépôt d'une demande visant à modifier l'enseigne à plat et à ajouter une enseigne perpendiculaire;

ATTENDU            la résolution 17-044 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE            le Conseil accepte la demande visant à modifier l'enseigne à plat et à ajouter une enseigne perpendiculaire au 11, chemin Lakeside – Lot 4 266 260, zone UCV-5-K15.

**ADOPTÉ**

**2017-05-150            5.3.16 475, chemin de Bondville – Lot 3 939 030, Zone UMV-3-H12**

ATTENDU            le dépôt d'une demande visant à installer une enseigne sur poteaux;

ATTENDU            la résolution 17-045 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Karine Fortin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant à installer une enseigne sur poteaux au 475, chemin de Bondville – Lot 3 939 030, zone UMV-3-H12.

**ADOPTÉ**

**2017-05-151**

**5.3.17 12, rue Davignon – Lot 4 266 404, Zone URA-15-K15**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à installer une clôture;

ATTENDU la résolution 17-046 du CCU et sa recommandation d'accepter la proposition d'installer une clôture horizontale en bois traité;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant à installer une clôture horizontale en bois traité au 12, rue Davignon – Lot 4 266 404, zone URA-15-K15.

**ADOPTÉ**

**2017-05-152**

**5.3.18 570, chemin de Knowlton – Lots 5 272 910 et 5 272 911, Zone UC-4-L13**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant la construction d'un nouveau bâtiment commercial;

ATTENDU la résolution 16-090 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Thomas McGovern*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant la construction d'un nouveau bâtiment commercial au 570, chemin de Knowlton – Lots 5 272 910 et 5 272 911, zone UC-4-L13.

**ADOPTÉ**

#### **5.4 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

*Le conseiller Robert Laflamme invite à s'exprimer toute personne désirant formuler des observations au sujet de tout vote portant sur une demande de dérogation mineure.*

**2017-05-153**

##### **5.4.1 Lot 4 266 737, rue du Cerf, Zone URA-8-L12**

ATTENDU le projet de construction résidentielle visée sur le lot 4 266 737;

ATTENDU QUE le projet prévoit un empiètement de 1 595 m<sup>2</sup> dans un milieu humide défini comme ayant une valeur écologique jugée « bonne »;

ATTENDU QUE l'article 87(1) du *Règlement de zonage 596* interdit toute construction dans un milieu humide ayant une telle valeur écologique jugée « bonne »;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure afin de permettre ledit empiètement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'environnement (« CCE ») souligne la valeur écologique (« bonne ») de même que les obstacles possibles à l'installation d'un puits et d'une installation septique;

ATTENDU la résolution 17-047 du CCU et la recommandation au Conseil de refuser la demande pour les mêmes motifs que le CCE ainsi que considérant l'importance de conserver les milieux humides de valeur écologique;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil refuse la demande de dérogation mineure visant le lot 4 266 737, rue du Cerf, zone URA-8-L12, pour les mêmes motifs que le CCU, l'application du règlement ne causant pas par ailleurs de préjudice sérieux au demandeur.

**ADOPTÉ**

**2017-05-154**

##### **5.4.2 205, chemin Lakeside – Lot 4 265 683, Zone URA-13-J15**

ATTENDU la construction d'une résidence sur le lot 4 265 683 et le projet d'installation d'un second quai;

ATTENDU QUE l'article 84(1)(b) du *Règlement de zonage 596* ne permet qu'un (1) quai par bâtiment principal dont le terrain est adjacent au littoral du lac;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure afin

de permettre l'installation d'un second quai;

ATTENDU QUE le terrain formé des lots 4 265 683 et 5 637 278 détient une superficie de 14 acres et une ligne de rivage de 1 400 pieds;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'environnement (« CCE ») considère que la présence d'un quai supplémentaire ne causerait aucun impact significatif au bord de l'eau attenante à la propriété;

ATTENDU la résolution 17-048 et la recommandation du CCU au Conseil de refuser la demande;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil refuse la demande de dérogation mineure visant à permettre l'installation d'un second quai au 205, chemin Lakeside – Lot 4 265 683, zone URA-13-J15, l'application du règlement ne causant pas de préjudice sérieux au demandeur.

**ADOPTÉ**

*Madame Andrea Wolff, architecte, présente des observations en faveur de la demande de ses clients propriétaires de l'immeuble visé par la demande. Elle souligne l'important frontage sur le lac et soumet que la restriction à un seul quai empêche les propriétaires de pleinement jouir du lac. Elle souligne par ailleurs qu'un deuxième quai ne diminuerait nullement la jouissance par les propriétaires de leur droits de propriété. Monsieur Pierre Beaudoin présente des observations s'opposant à la demande de dérogation. Le Conseil procède au vote après avoir entendu les observations.*

**2017-05-155**

**5.4.3 113, rue du Domaine Brome – Lot 4 264 884, Zone UV-10-G14**

ATTENDU le projet de construire un bâtiment accessoire dépassant la superficie maximale permise;

ATTENDU QUE l'article 35(6) du *Règlement de zonage 596* fixe la superficie maximale d'un bâtiment accessoire à 60 m<sup>2</sup> pour les terrains ayant une superficie inférieure à 3 000 m<sup>2</sup>;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire ayant une superficie maximale de 74,5 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE le lot 4 264 884 a une superficie totalisant presque 3 000 m<sup>2</sup> et que la présence d'un bâtiment accessoire tel que projeté ne causerait pas de perte de jouissance aux résidents des propriétés voisines;



ATTENDU la résolution 17-049 et la recommandation du CCU au Conseil d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Karine Fortin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un bâtiment accessoire ayant une superficie maximale de 74,5 m<sup>2</sup> au 113, rue du Domaine Brome – Lot 4 264 884, zone UV-10-G14.

*ADOPTÉ*

2017-05-156

**5.4.4 126, chemin de la Baie-Robinson – Lot 4 264 840, Zone UV-2-G13**

ATTENDU l'empiètement partiel de la résidence en bande de protection riveraine ainsi que l'empiètement d'une remise dans la marge latérale arrière;

ATTENDU QUE l'article 80(8) du *Règlement de zonage 596* interdit toute construction dans la bande riveraine de 15 mètres pour le pourtour du lac Brome et que l'article 30 du même règlement exige une marge latérale de 90 cm pour les bâtiments accessoires;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure visant à régulariser lesdits empiètements;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'environnement (« CCE ») considère que la demande n'a pas d'impact significatif sur l'environnement, puisqu'il n'y aurait aucune modification aux bâtiments en place;

ATTENDU la résolution 17-050 et la recommandation du CCU au Conseil d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant à autoriser l'empiètement partiel de la résidence en bande de protection riveraine ainsi que l'empiètement d'une remise dans la marge latérale arrière au 126, chemin de la Baie-Robinson – Lot 4 264 840, zone UV-2-G13.

*ADOPTÉ*

**5.5 DEMANDE(S) À LA CPTAQ**

N/A

## 5.6 DEMANDE(S) DE LOTISSEMENT

N/A

## 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE / ÉQUIPEMENT

### 6.1 Rapport mensuel du directeur du service de Sécurité incendie et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service de Sécurité incendie et responsable des Premiers répondants.

2017-05-157

### 6.2 Patrouille nautique – Désignations

ATTENDU l'article 196 de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*;

ATTENDU QU' il y a lieu d'embaucher et de désigner les membres d'une patrouille nautique autorisés à surveiller les plans d'eau de Ville de Lac-Brome pour l'application de la réglementation associée à ladite Loi;

ATTENDU QU' il y a également lieu de désigner ces mêmes personnes à titre d'inspecteurs municipaux temporaires;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Thomas McGovern*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil embauche et désigne les personnes suivantes à titre de membres de la patrouille nautique estivale de la Ville : Guillaume St-Laurent, Maxime Cantin;

QUE le Conseil désigne les membres de cette patrouille pour assurer l'application des règlements suivants :

- *Règlements sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments;*
- *Règlements sur les petits bâtiments;*
- *Règlements sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance;*
- *Règlement sur le domaine hydrique de l'État;*
- *Toute réglementation municipale applicable.*

QUE le Conseil demande au ministre des Transports du Canada de désigner ces personnes à titre d'« agents de l'autorité » au sens de 196(1) de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*;

QUE le Conseil demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales d'autoriser lesdites personnes à délivrer des constats d'infraction en son nom;

QUE le Conseil désigne également ces personnes à titre d'inspecteurs municipaux temporaires investis de tous les pouvoirs, droits et obligations conférés par la réglementation municipale et la législation provinciale, notamment, mais non limitativement, les règlements d'urbanisme de la Ville ainsi que la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

QUE cette embauche et ces désignations (patrouilleur nautique et inspecteur municipal) est pour la seule période estivale 2017.

*ADOPTÉ*

2017-05-158

### **6.3 Demande au MTQ – Intersection routes 104 et 139**

ATTENDU le nombre élevé d'accidents, dont quelques uns mortels, survenus à l'intersection à 3 voies des routes 139 et 104;

ATTENDU la construction imminente d'une nouvelle station-service en cet emplacement, laquelle accentuera davantage le risque d'accidents vu l'achalandage supplémentaire de la circulation à cet endroit;

ATTENDU QUE l'installation de feux de circulation à cette intersection est souhaitable pour y réduire les risques d'accidents;

*Il est*

*Proposé par Thomas McGovern*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la Ville demande au MTQ d'installer des feux de circulation à l'intersection à 3 voies des routes 139 et 104.

*ADOPTÉ*

## **7. TRAVAUX PUBLICS (SABLE / GRAVIER / AQUEDUC / EGOUT)**

### **7.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics**

Dépôt du rapport du service des Travaux publics.

## **8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **8.1 Rapport mensuel du LSCLB**

Dépôt du rapport mensuel des Services communautaires.

## **8.2 Demande de contribution financière**

### **2017-05-159 8.2.1 Brome Lake Concert Ensemble**

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise la dépense de **600 \$** à titre de contribution financière à **Brome Lake Concert Ensemble** pour l'année 2017.

*ADOPTÉ*

## **8.3 Demande(s) d'utilisation du domaine public**

### **2017-05-160 8.3.1 Fête Nationale**

ATTENDU la demande d'utilisation du domaine public présentée par le Comité organisateur de la Fête nationale;

ATTENDU la note de service de la directrice des Loisirs et services communautaires de Lac-Brome;

*Il est*

*Proposé par Karine Fortin*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil mandate le comité organisateur de la Fête nationale pour solliciter, pour et au nom de la Ville, toute subvention, contribution financière, etc. pour l'organisation d'activités de célébration de la Fête nationale pour l'année 2017;

QUE le Conseil autorise la tenue de la *Fête nationale* le 24 juin 2017, de 9h à 22h, au Parc Coldbrook, aux conditions d'utilisation énumérées dans la note de service à cet effet;

QU' en cas de pluie, le Conseil autorise la tenue de l'événement le 25 juin 2017 aux mêmes lieux et heures et aux mêmes conditions;

QUE le Conseil nomme monsieur Ronald Myles à titre d'agent de liaison de la Ville dans le cadre des activités de l'événement de la Fête nationale.

*ADOPTÉ*

### **2017-05-161 8.3.2 Tour du Lac Brome**

ATTENDU la demande d'autorisation d'utilisation du domaine public pour la tenue du Tour du lac Brome;

ATTENDU la note de service de la directrice des Loisirs et services communautaires de Lac-Brome;

*Il est*

*Proposé par Karine Fortin*

*Appuyé par Robert Laflamme*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise la demande d'utilisation du domaine public pour les activités du *Tour du lac Brome* les 16, 17, 18 et 19 juin 2017, au Parc des Lions et sur certaines routes de Lac-Brome, aux conditions d'utilisation énumérées dans la note de service à cet effet, les organisateurs devant obtenir toute autre autorisation des autorités compétentes, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

**2017-05-162**

**8.3.3 Townshippers' Toddlers**

ATTENDU la demande d'utilisation du domaine public pour un tournoi de balle au Parc des Lions au bénéfice des *Townshippers' Toddlers*;

ATTENDU la note de service de la directrice des Loisirs et services communautaires de Lac-Brome;

*Il est*

*Proposé par Karine Fortin*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise, aux conditions de ladite note de service, la demande d'utilisation du domaine public pour la tenue, le 2 juin 2017 (de 16h à 22h) et les 3 et 4 juin 2017 (de 8h à 22h), d'un tournoi de balle au Parc des Lions, les organisateurs devant obtenir toute autre autorisation des autorités compétentes, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

**2017-05-163**

**8.3.4 Association des pompiers – Barrage routier**

ATTENDU la demande d'utilisation du domaine public de l'Association des pompiers de Lac-Brome;

ATTENDU la note de service de la directrice des Loisirs et services communautaires de Lac-Brome;

*Il est*

*Proposé par Karine Fortin*

*Appuyé par Thomas McGovern*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise, aux conditions de ladite note de service, la demande d'utilisation du domaine public pour la tenue le 20 mai 2017, de 10h à 14h, d'un barrage routier sur le chemin Knowlton, en face de la banque CIBC, l'Association devant obtenir toute autre autorisation des autorités compétentes, le cas échéant.

*ADOPTÉ*

**2017-05-164**

### **8.3.5 Parc des vétérans – Collecte de fonds**

ATTENDU la demande d'utilisation du domaine public pour une collecte de fonds au bénéfice du Parc des vétérans;

ATTENDU la note de service de la directrice des Loisirs et services communautaires de Lac-Brome;

*Il est*

*Proposé par Karine Fortin*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise, aux conditions de ladite note de service, la demande d'utilisation du domaine public pour la tenue de ladite collecte de fonds le 22 mai 2017, de 16h à 22h, au Parc des Vétérans, les organisateurs devant obtenir toute autre autorisation des autorités compétentes, le cas échéant.

*ADOPTÉ*

## **9. ÉCONOMIE LOCALE**

**2017-05-165**

### **9.1 « Cœur Villageois »**

ATTENDU le *Plan stratégique 2015-2020* de Ville de Lac-Brome et son action visée « Accroître le tourisme sur le territoire de Ville de Lac-Brome »;

ATTENDU le réseau des « Cœurs villageois » créé par Tourisme Cantons-de-l'Est;

ATTENDU QUE l'objet de ce réseau est d'aider les municipalités membres à bonifier l'offre touristique en maintenant un développement harmonieux du milieu de vie, respectueux des caractéristiques propres des municipalités membres;

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome souhaite adhérer au réseau des « Cœurs villageois » des Cantons-de-l'Est;

ATTENDU les résolutions 2016-03-089 et 2016-08-263;

ATTENDU QUE plus de 120 personnes ont assisté à la consultation publique du 12 avril 2017 tenue sur le sujet;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)*

*Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote*

QUE le Conseil mandate le directeur général, monsieur Gilbert Arel, ou, selon le cas, la directrice des Loisirs et Services communautaires de Lac-Brome, madame Johanne Morin, pour déposer, ainsi qu'à signer, pour et au nom de Ville de Lac-Brome, la demande d'adhésion au réseau des « Cœurs villageois » des Cantons-de-l'Est ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE Ville de Lac-Brome s'engage à respecter l'ensemble des conditions énumérées à sa demande d'adhésion au réseau des « Cœurs villageois » des Cantons-de-l'Est.

**ADOPTÉ**

## **10. VARIA**

**2017-05-166**

### **10.1 Déplacements actifs – Demande de subvention**

ATTENDU le *Plan d'action 2013-2020* du gouvernement du Québec sur les changements climatiques;

ATTENDU la *Politique sur le vélo* adoptée par le gouvernement du Québec dans le cadre dudit Plan;

ATTENDU le *Plan Stratégique 2015-2020* de Ville de Lac-Brome;

ATTENDU le *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains*, lequel vise à intensifier la mise en place d'infrastructures de transport favorisant les déplacements actifs en milieu urbain;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE mandate le directeur général, monsieur Gilbert Arel, ou, selon le cas, la directrice des Finances et de la Trésorerie, madame Caroline Cusson, pour déposer, ainsi qu'à signer, pour et au nom de Ville de Lac-Brome, une demande de subvention dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains*.

**ADOPTÉ**

**2017-05-167**

**10.2 Tournoi de golf du maire de Bromont**

*Il est*

*Proposé par Karine Fortin*

*Appuyé par Thomas McGovern*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE autorise la dépense de **300 \$** pour l'achat de deux (2) billets pour le « *Tournoi du maire de Bromont* » qui se tiendra le 30 mai 2017 et mandate la conseillère Louise Morin pour y représenter la Ville.

**ADOPTÉ**

**2017-05-168**

**10.3 Échec au crime**

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise la dépense de **480 \$** pour l'achat de quatre (4) billets à titre de contribution financière à l'organisation sans but lucratif « *Échec au crime* » pour l'année 2017.

**ADOPTÉ**

**2017-05-169**

**10.4 Camping Fairmount**

ATTENDU la requête en vue de l'obtention d'un permis d'exploitation pour un système d'aqueduc (en vertu de l'art. 32.1 de la *Loi sur la Qualité de l'environnement*) présentée au MDDELCC par *Les Entreprises G.E. Swift* pour le lot 3 939 944, Cadastre du Québec;



*Il est*

*Proposé par Karine Fortin*

*Appuyé par Robert Laflamme*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE Ville de Lac-Brome ne s'objecte pas à la délivrance dudit permis.

*ADOPTÉ*

**2017-05-170**

**10.5 Dossier de Cour # 455-32-005901-177**

ATTENDU le dossier de Cour # 455-32-005901-177;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à accepter toute offre de médiation et à négocier et accepter, pour et au nom de la Ville, tout règlement hors cour en découlant;

QUE si le dossier de contestation procède au mérite devant le Tribunal, la Ville sera représentée conformément à la résolution 2013-06-214.

*ADOPTÉ*

**2017-05-171**

**10.6 Dossier de Cour # 460-17-002366-169**

ATTENDU le dossier de Cour # 460-17-002366-169;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise Me Jocelyn Bélisle à modifier les conclusions recherchées par la Ville, en conformité avec les instructions de Me Edwin John Sullivan, directeur du Greffe et des Affaires juridiques de la Ville;

QUE le Conseil autorise le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à accepter toute offre de médiation et à négocier et accepter, pour et au nom de la Ville, tout règlement hors cour en découlant, tant devant la chambre civile de la Cour du Québec que devant sa division des petites créances;

QUE si le dossier de contestation devait être transféré à la division des petites créances de la Cour du Québec et procéder au mérite devant le Tribunal, la Ville sera représentée conformément à la résolution 2013-06-214.

*ADOPTÉ*

2017-05-172

## 10.7 Fonds d'archives historiques

ATTENDU le fonds d'archives historiques constitué des documents municipaux antérieurs à la création de la Ville en 1971;

ATTENDU les articles 16 et 17 de la *Loi sur les archives*;

ATTENDU QU' il est loisible au Conseil de prendre entente avec Bibliothèque et Archives nationales ou tout service d'archives privées agréé en vertu de la *Loi sur les archives*, visant le versement, par la Ville, des documents inactifs constituant ledit fonds d'archives historiques;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil mandate le directeur du Greffe et des Affaires juridiques, Me Edwin John Sullivan, à signer, pour et au nom de Ville de Lac-Brome, tout document ou toute entente avec Bibliothèque et Archives nationales ou tout service d'archives privées agréé en vertu de la *Loi sur les archives*, visant le versement, total ou partiel des documents inactifs constituant ledit fonds d'archives historiques de la Ville.

**ADOPTÉ**

## 11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Gilberte Vigeant: Demande un suivi concernant la proposition que le Golf Allard soit transformé en parc. Le maire fait part du suivi demandé.

Tracy Wing : Demande des précisions concernant les bacs à compostage. Le maire donne les précisions demandées.

James Wilkins : Demande des précisions concernant le dossier de Cour #460-17-002366-169. Le maire donne les précisions demandées.

## 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-05-173

*Il est*

*Proposé par Thomas McGovern*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.  
Il est 20h37.

*ADOPTÉ*

---

*Richard Burcombe*  
*Maire*

---

*Me Edwin John Sullivan*  
*Greffier*

